



La Lettre de Transparence

Éditorial

La redevabilité, talon d'Achille des dépenses publiques

En ce mois de novembre deux événements majeurs retiennent l'attention. Au plan global, il y a le lancement à Dar-es-Salam en Tanzanie du Mouvement mondial sur la gestion transparente et responsable des budgets publics. Cette rencontre a été sanctionnée par une Déclaration basée sur les valeurs d'équité sociale et l'autonomisation des personnes les plus marginalisées. Cette déclaration est également fondée sur le crédo selon lequel la participation dans les décisions relatives aux budgets publics est un droit fondamental et relève de la responsabilité de tous les citoyens. Un appel à rejoindre le mouvement y est ainsi adressé à tous les gouvernements aux niveaux national et local ; aux législatures ; aux institutions d'audit public ; aux médias aux institutions gouvernementales et bailleurs de fonds internationaux ; aux citoyens et représentants de la société civile.

Au niveau national, à l'initiative du Ministère de la Promotion de la Bonne gouvernance et de l'assainissement public, un forum national sur la transparence et la prévention de la corruption, facteurs de développement, a regroupé de hauts cadres de l'Administration Publique, de la société civile et des représentants des partenaires au développement. L'initiative de ce forum, dans un contexte de prévarication et où l'exécution des dépenses publiques est le talon d'Achille du Gouvernement tchadien en matière de redevabilité ne peut qu'être appréciée, voire saluée. Il reste à savoir si les recommandations qui en sont issues seront traduites dans les faits.

La Rédaction

Sommaire

Éditorial

La redevabilité, talon d'Achille des dépenses publiques

Actualités

La société civile lance un mouvement mondial pour la gestion transparente, responsable et participative des Budgets Publics

Éclairage

La Transparence et la prévention de la corruption : facteurs de développement

Actualités

La société civile lance un mouvement mondial pour la gestion transparente, responsable et participative des Budgets Publics

Le 18 novembre 2011 à Dar es-Salaam, en Tanzanie, se sont retrouvés près de 100 groupes de la société civile de tous les pays et 12 organisations internationales, y compris le Partenariat Budgétaire International, Greenpeace et autres pour lancer le mouvement mondial pour la Gestion Transparente, Responsable et Participative des Budgets Publics. Il s'agit de centrer des efforts sur la construction d'un mouvement intégré et dynamique des organisations qui travaillent au niveau local, national et international pour promouvoir la budgétisation ouverte, responsable et transparente devant le public. A l'issue de cette rencontre où la Société civile Tchadienne a été représentée par le Coordonnateur du GRAMP/TC, Dr Maoundodji Gilbert, les participants ont adopté et rendu publique une déclaration dite de Dar es Salaam (Ci contre).

Qui sommes-nous

Nous sommes des citoyens et des organisations de la société civile du monde, unis par la conviction partagée que des budgets publics inclusifs et transparents sont essentiels pour atteindre un monde dans lequel tous les êtres humains jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux – civiques, politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux.

Au cours des quinze dernières années, nous avons appris, travaillé et lutté pour rendre les budgets et les processus budgétaires plus transparents et participatifs à tous les niveaux du gouvernement. Nous avons démontré que l'engagement de la société civile peut considérablement améliorer les processus, les décisions et les résultats budgétaires, et de ce fait, transformer la vie des populations.

Les valeurs de notre mouvement mondial

Les budgets publics proviennent des contributions des citoyens et des revenus générés par les actifs publics. C'est pourquoi le credo fondateur de notre mouvement est que la participation dans les décisions relatives aux budgets publics est un droit fondamental et relève de la responsabilité de tous les citoyens.

Nous sommes fermement attachés à l'équité sociale et à l'autonomisation des personnes les plus marginalisées, en guidant toutes nos actions par la promotion de l'intégration et de l'égalité.

Nous nous engageons résolument au respect mutuel

et à la non-discrimination, en affirmant que nous ne ferons aucune distinction fondée sur l'appartenance à une caste ou à une ethnie ou sur le genre, la race, la religion ou l'orientation sexuelle, entre autres.

Nous reconnaissons explicitement notre expérience collective, et sommes fiers de notre diversité et de notre flexibilité pour catalyser et soutenir les initiatives qui s'appuient sur cette expérience de la manière la plus appropriée à un contexte donné.

Nous apprécions et encourageons la collaboration horizontale entre tous ceux qui s'unissent à notre cause à travers notre mouvement.

Nous promettons explicitement notre adhésion aux normes d'intégrité les plus élevées au sein de notre mouvement et déclarons notre indépendance à l'égard des partis politiques, des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des médias et du monde des affaires.

Nous croyons fermement qu'il est grand temps de promouvoir la responsabilisation, la participation et la transparence des budgets publics dans le monde. Pour mettre en œuvre cette transformation, nous nous unissons autour d'une vision partagée, de principes communs, de revendications claires et d'un programme d'action.

Le monde que nous voulons

Il arrive souvent que les citoyens, et particulièrement les plus marginalisés, soient exclus de la participation

aux décisions prises dans le cadre du budget public. Il est à la fois essentiel et possible de transformer ce paradigme actuel, en adhérant aux principes de base suivants :

- Les budgets publics doivent être transparents, ce qui signifie que toutes les informations relatives à la manière dont les fonds publics sont levés, alloués, dépensés et justifiés doivent être mises à la disposition du public d'une manière accessible, opportune et compréhensible.

- Les processus budgétaires doivent être inclusifs, de manière à garantir que tous les citoyens connaissent leur droit à participer et à influencer l'ensemble des décisions relatives à la collecte, l'affectation et la gestion des fonds publics.

- Les budgets doivent être collectés et dépensés de manière efficace, efficiente et équitable et doivent assurer que les ressources publiques aient le plus grand impact possible pour éliminer la pauvreté et parvenir à l'équité.

- Les données budgétaires doivent être exactes et s'appuyer sur des estimations connues du public. Elles doivent également garantir que les gouvernements dépensent les deniers publics sur les priorités pour lesquelles ils ont été approuvés, réduisant ainsi la marge de fuites, de corruption et d'inefficacité.

- Les budgets doivent être complets et englober toutes les recettes et les dépenses, indépendamment de leur origine – y compris l'aide internationale, les fonds para-étatiques et la gestion de la dette intérieure et extérieure.

- Les budgets doivent être durables et assurer que les finances publiques servent des objectifs communs sur le long terme, tant pour les générations actuelles que pour les générations futures.

- Les budgets doivent faire l'objet des rapports réguliers et systématiques à tous les niveaux du gouvernement.

- Les budgets doivent en permanence faire l'objet d'une surveillance, d'un contrôle et d'une responsabilisation par les législatures, les institutions d'audit internes et externes, les médias et les citoyens.

Nous appelons :

- Tous les gouvernements aux niveaux national et sous national à :

- Reconnaître, légiférer, adopter et rendre opérationnel le droit à l'information en général et à l'information budgétaire publique en particulier ;

- Engager activement les citoyens et toutes les autres parties prenantes dans l'établissement des priorités du budget public – y compris les fonds para-étatiques et para-fiscaux – de manière la plus inclusive possible et le plus tôt possible ;

- Produire au moins huit documents budgétaires clés et en débattre publiquement et en temps opportun : le rapport préalable au budget, le projet de budget de l'exécutif, le budget adopté, le budget des citoyens, le rapport en cours d'année, la revue de milieu d'année, le rapport de fin d'année et le rapport d'audit ;

- Produire des rapports sur tous les flux financiers et les institutions financières, y compris ceux qui sont gérés en dehors du processus budgétaire officiel ;

- Inclure toutes les ressources utilisées pour la mise en œuvre des politiques publiques, fiscales et économiques, indépendamment de leur origine, dans les documents et processus budgétaires publics ;

- Assurer l'indépendance des législatures et des contrôleurs à l'égard du gouvernement et leur assurer des ressources suffisantes pour renforcer leurs capacités, et donc remplir avec efficacité leurs rôles de surveillance ;

- Publier et diffuser des informations budgétaires dans des formats conviviaux et accessibles par tous les moyens possibles, y compris des formats de données numériques par l'Internet, les bibliothèques publiques, les centres d'information, etc.

- Les législatures à :

- Renforcer leurs capacités à assumer leurs responsabilités constitutionnelles en tant que représentantes d'abord et avant tout des besoins des populations et non pas des intérêts du gouvernement ou de leurs propres intérêts ;

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour susciter la participation significative et inclusive des citoyens dans la prise de décision et dans le processus de mise en œuvre du budget public, à l'aide d'audiences et d'observations publiques ;

- Tenir les gouvernements responsables imputables de la collecte des recettes publiques et des dépenses appropriées ou inappropriées des fonds publics.

- Les institutions d'audit public à :

- Renforcer leurs capacités pour s'acquitter de leurs fonctions de supervision et tenir le gouvernement responsable de l'utilisation des ressources publiques ;

- Travailler de concert avec la société civile pour effectuer des audits sociaux ;

- Travailler en étroite collaboration avec la société civile et les parlements pour élaborer des principes des dépenses publiques, englobant les fonds para-étatiques et para-fiscaux, afin de mieux identifier, dénoncer et demander réparation en cas de détournement de fonds publics ;

- Contrôler les gouvernements en toute indépendance et tenir les gouvernements responsables de la collecte et l'utilisation des fonds publics en conformité avec le budget public approuvé ;

- Communiquer à large échelle pour rendre compte des fonds publics, y compris les fonds des institutions hors-budget, pour réaliser pleinement leur fonction en termes de responsabilité.

- Les médias à :

- Jouer leur rôle d'intérêt public, en assurant que des informations précises sur les budgets publics soient largement comprises et diffusées ;

- Surveiller et faire état au public de tous les incidents relatifs à une mauvaise utilisation des fonds publics ;

- Mettre en valeur les situations dans lesquelles la société civile et les citoyens contribuent à améliorer la gestion des finances publiques ;

- Collaborer avec les organisations et les citoyens de la société civile en leur offrant des espaces pour diffuser et discuter de leurs conclusions du suivi budgétaire.

- Les institutions gouvernementales et les bailleurs de fonds internationaux à :

- Soutenir l'engagement large et fort des citoyens et des autres parties prenantes dans les questions liées au budget public ;

- Souligner l'obligation des gouvernements de rendre compte à leurs citoyens ;

- Collaborer avec les gouvernements et les appuyer pour améliorer la production et la diffusion en temps opportun de données budgétaires publiques ; établir des processus participatifs et respecter les normes les plus élevées de responsabilisation ;

- Collaborer avec les législatures et les institutions d'audit et les appuyer pour renforcer leurs capacités à remplir leurs fonctions de supervision ; et produire et divulguer des informations budgétaires publiques qui soient opportunes et pertinentes, permettant au gouvernement de rendre des comptes au public ;

- Fournir aux gouvernements des données opportunes, exactes et complètes sur les flux d'aide étrangère qu'ils fournissent, dans des formats qui soient compatibles avec les systèmes et les processus budgétaires du gouvernement ;

- Améliorer leurs propres pratiques pour atteindre une transparence et une responsabilisation complètes vis-à-vis des citoyens.

- Les citoyens et les représentants de la société civile à :

- Inclure la recherche, le suivi et le plaidoyer en matière de budget public dans leurs efforts pour parvenir à la justice sociale et au respect des droits humains ;

- Exiger de leurs gouvernements et de leurs parlements des données budgétaires et s'informer sur les questions budgétaires ;

- Approuver et revendiquer leur droit à participer au processus budgétaire ;

- Utiliser les lois relatives à l'accès à l'information lorsqu'elles existent ou sont déjà en place, et encourager leur adoption là où elles n'existent pas ;

Rejoindre notre mouvement.

- Nous appelons tous les gouvernements et les parties prenantes de tous les secteurs à travailler ensemble pour établir et institutionnaliser des normes et des standards mondiaux permettant de promouvoir des pratiques budgétaires responsables, participatives et transparentes et garantir la pleine réalisation des droits humains dans le monde.

Vivement que cet appel soit entendu par les décideurs du monde entier afin de faire du Budget de l'Etat un véritable instrument de lutte contre la pauvreté. LT

La Transparence et la prévention de la corruption : facteurs de développement économique au Tchad

Dans le cadre de ses activités en faveur de la lutte contre la corruption, la moralisation de la vie publique et pour la gestion responsable et efficace des ressources publiques, le Ministère de l'Assainissement Public et de la Promotion de la Bonne Gouvernance a organisé, du 14 au 16 novembre 2011, un forum national sur le thème: « **La Transparence et la prévention de la corruption : facteurs de développement économique au Tchad** ». Ce forum qui a regroupé les hauts responsables de l'administration publique, les personnalités issues du secteur privé et de la société civile ainsi que des Experts français venus pour la circonstance s'est appesanti sur les différents facteurs de la corruption au Tchad, les institutions internes et externes de gouvernance, les forces et les faiblesses de ses institutions. A l'issue de la rencontre, les participants ont formulé plusieurs recommandations à l'endroit des différents acteurs publics et privés ainsi qu'aux partenaires au développement du Tchad pour une action efficace contre la corruption au Tchad.

Recommandations

Considérant que le contexte national et international n'est plus favorable à la mauvaise gouvernance et à la perpétuation de la corruption ;

Considérant les engagements des hautes autorités en faveur de la transparence et la lutte contre la corruption comme facteur de développement ;

Considérant que la Réduction de la Pauvreté implique une gestion transparente et orthodoxe des ressources et processus publics de fourniture des services publics à la population ;

Considérant que la lutte contre la corruption ne peut se faire efficacement sans une définition claire des rôles et attributions de tous les acteurs de la vie publique ;

Considérant l'ampleur de la corruption au Tchad au cours des 10 dernières années et son impact négatif sur les résultats des activités des agences publiques ;

Considérant l'obsolescence des textes législatifs et réglementaires en matière de régime comptables et financiers de la République ;

Considérant le manque de coordination entre les différents organes publics de contrôle de la gestion des ressources publiques ;

Considérant l'impunité dont jouissent les auteurs et Co-auteurs de la corruption et leurs complices ;

Considérant l'ingérence constante et les pressions dont font l'objet les magistrats chargés des affaires de corruption ;

Considérant la nécessité d'harmoniser la loi 004/PR/2000 du 16 février 2000 portant répression des détournements des biens publics, de la corruption, de la concussion, des trafics d'influence et des infractions assimilées avec les dispositions de la constitution ;

Considérant que la lutte contre la corruption ne peut se faire sans un appui multiforme des partenaires au développement ;

Considérant que la lutte contre la corruption passe nécessairement par la mise en place de mécanismes adaptés comportant des structures spécialisées et indépendantes de contrôle, un monitoring régulier et performant et un meilleur accès à l'information sur la gestion de la chose publique ainsi que l'institution d'une procédure de surveillance de fortune et de train de vie des responsables politiques et administratifs en charge de la gestion des biens publics ;

Considérant que la prévention de la corruption implique la mise en place de code de déontologie et d'éthique dans les services publics ;

Considérant que les avantages statutaires sont les véritables outils d'incitation à l'excellence pour les agents publics, ils doivent être mis à profit pour créer un esprit de compétitivité en mettant en place des règles de recrutement et de déroulement de la carrière du fonctionnaire basées sur le mérite et le test d'intégrité ;

Considérant que la lutte contre la corruption suppose que toutes les dépenses publiques soient effectivement budgétisées, portées à la connaissance du public, vérifiées annuellement et que les rapports d'audit soient publiés.

Conscients que la bonne gouvernance économique, politique et sociale dépend d'une volonté politique forte, affirmée et agissante ;

Nous, participants au Forum sur la Transparence, la prévention de la corruption comme facteurs de développement économique au Tchad, organisé par le Ministère de l'Assainissement Public et de la Promotion de la Bonne Gouvernance, en partenariat avec la Coopération Française, recommandons :

- Au Gouvernement de :

- Prendre ses responsabilités en manifestant une volonté politique forte et en tenant ses engagements en matière de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite ;

- Instaurer un mécanisme de suivi et d'évaluation constante des services publics afin d'en améliorer l'offre ;

- Créer une commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, indépendante du pouvoir exécutif et dirigée par une personnalité indépendante et jouissant d'une crédibilité et d'une moralité irréprochable ;

- Créer un mécanisme d'incitation à l'excellence et au mérite à travers l'instauration des avantages statutaires au profit des agents les plus méritants ;

- Tout mettre en œuvre pour assurer le fonctionnement optimal des différents organes de contrôle ;

- Garantir l'indépendance de la justice, lutter contre l'impunité en évitant l'ingérence dans les affaires de justice concernant les auteurs et co-auteurs de

corruption et leurs complices ;

- Accélérer le processus d'adoption de la Loi d'accès à l'information afin de faciliter le travail de contrôle des organes publics et de la société civile ;

- Faire élaborer des codes d'éthique et de déontologie pour tous les services publics et organiser dans chaque département ministériel, des sessions de remise à niveau des agents publics par rapport aux clauses déontologiques et d'éthique ;

- Bannir les nominations complaisantes à des hautes fonctions de l'Etat et aux postes techniques ;

- Eviter la distribution à tour de bras des témoignages de satisfaction aux agents non-méritants ;

- Prendre des mesures nécessaires pour utiliser de manière rationnelle et efficace les ressources humaines, matérielles et financières.

- Instaurer une journée nationale de refus de la corruption ;

- Instituer dans chaque service public, des boîtes à suggestion pour recueillir les informations des usagers sur la qualité des services publics ;

- Faciliter l'adhésion du Tchad à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives ;

- Aux différents ministères de tout mettre en œuvre pour prendre en compte les nombreuses recommandations de leurs services de contrôle et notamment ceux du Ministère de l'Assainissement Public et de la Promotion de la Bonne Gouvernance (MAPPPBG) ;

- Intensifier les missions de contrôle auprès des différents régies financières ;

- Harmoniser la loi 002/PR/2006 du 11 janvier 2006 portant Amendement de la loi N°001/PR/99 du 11 janvier 1999 portant Gestion des Revenus Pétroliers et la loi N°016/PR/2000 du 18 août 2000 portant modification de la loi N°001/PR/99 du 11 janvier 1999 avec le décret qui étend le contrôle du CCSRP aux revenus indirects ;

- Etendre les compétences du CCSRP en lui accordant la possibilité d'ester en justice contre les auteurs de malversations en matière de gestion des revenus pétroliers ;

●Instaurer l'affichage systématique des tarifs de prestation de tous les services publics ;

●Mettre en place un mécanisme national de réflexion sur les indices établis par les différentes agences d'évaluation nationales et internationales (Doing business, IBO, Mo Ibrahim Index, Transparency International, CPIA, World Economic Forum, etc.) afin de formuler des réponses appropriées aux questions qu'elles adressent ;

●Impliquer tous les acteurs de la vie publique (société civile, secteur privé et administration publique) dans l'élaboration des politiques publiques de lutte contre la corruption ;

●Accélérer le processus de révision des dispositions du Code pénale tchadien en intégrant les normes relatives à la lutte contre la corruption ;

●Instaurer un monitoring régulier et performant des actions publiques ;

●Organiser un meilleur accès à l'information sur la gestion de la chose publique ;

●Instituer une procédure de surveillance des fortunes et des train de vie des responsables politiques et administratifs en charge de la gestion des biens publics, notamment à travers une déclaration obligatoire de patrimoine à l'entrée et à la sortie des charges publiques ;

●Intégrer toutes les dépenses publiques dans le budget annuel, les porter à la connaissance du public, les vérifier annuellement et les consigner dans des rapports d'audit également rendus publics ;

●Harmoniser les fichiers de paie détenus par la fonction publique et les services du ministère de finances et budget pour une meilleure maîtrise des effectifs des agents de l'Etat ;

●Adopter le rapport d'évaluation de la stratégie nationale de la bonne gouvernance ;

Plus spécifiquement :

- Au Ministère de Finances et du budget de :

●Créer un cadre approprié de travail aux organes de contrôle placés sous sa tutelle pour faciliter leur travail ;

●Mettre en place un mécanisme de contrôle lui permettant de s'assurer du fonctionnement optimal de ses différents organes de contrôle ;

●Mettre à la disposition des différents organes de contrôle des crédits qui leurs sont alloués à temps opportun pour faciliter leur travail ;

●Mettre en place une application informatique intégrée prenant en compte tout le circuit de la dépense de l'Etat (marchés publics, investissements financés de l'extérieur, etc.) ;

●Harmoniser les anciens textes avec les nouvelles réglementations en particulier l'ordonnance N°24/PR/CF du 24 aout 1974 et l'arrêté N°081/PR/PM/MFB/SG/10 instituant le délai de traitement des dossiers dans le circuit intégré des dépenses (CID) ;

●Prendre des dispositions nécessaires pour éviter les pannes répétitives du CID ayant amené aux traitements manuels des dossiers ;

●Transmettre en temps opportun les informations et données en sa possessions aux organes de contrôle externes (Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers) pour faciliter leur travail ;

●A l'organe chargé des marchés publics de respecter scrupuleusement les dispositions du code des marchés publics et éviter le fractionnement systématique des marchés, les marchés de gré-à-gré et les marchés par dérogation ;

●Appliquer strictement les mercuriales de prix qui fixent les prix plafonds pour orienter le processus des achats publics ;

●Eviter la reconduction systématique des budgets d'équipements qui constituent des nids de corruption au niveau des ministères ;

●Prendre des dispositions nécessaires pour rendre opérationnelle la Cour de Discipline Budgétaire ;

●Doter les différents organes de contrôle d'un personnel compétent et crédible pour assurer normalement cette noble tâche ;

●Aux différentes inspections de transmettre systématiquement leurs rapports de contrôle au MAPPBG comme l'exigent les textes ;

●Rendre publics tous les rapports de contrôle produits par le MAPPBG et les autres institutions de contrôle ;

●Ratifier les différents instruments internationaux de lutte contre la corruption ;

●Adopter le code d'éthique de passation des marchés publics ;

●Elaborer et imposer un code de conduite aux différents opérateurs économiques du pays ;

●Promouvoir l'excellence et le mérite dans les recrutements et les nominations des agents publics ;

●Accélérer la procédure d'adoption et de publication du régime financier et comptable pour les mettre en phase avec les textes en vigueur ;

●Créer des services spécialisées en matière d'enquête relatives aux infractions de corruption et leur donner des formations adéquates à cet effet ;

●Interpellons les plus Hautes Autorités de la République sur la nomination des personnes poursuivies pour des cas de corruption, détournements et infractions assimilés aux hautes fonctions de l'Etat qui décourage les initiatives de lutte contre la corruption.

- Au ministère de l'Assainissement Public et de la promotion de la Bonne Gouvernance de :

●Assurer le suivi du projet de Loi sur l'enrichissement illicite initié et soumis à l'adoption depuis 2006 mais resté en souffrance dans les tiroirs ;

●Rendre imprescriptibles les délits et crimes de

corruption ;

●Mettre en place un mécanisme et une loi sur la protection des dénonciateurs et des témoins de la corruption ;

●Créer des lignes vertes pour permettre au public de dénoncer les actes de corruption dont il est témoin ;

●Intensifier les actions d'information et de sensibilisation des agents publics, du secteur privé et de la société civile sur les méfaits de la corruption en associant étroitement la presse ;

●Rendre systématiques les contrôles du MAPPBG ;

●Créer des délégations régionales du ministère de l'Assainissement Public et de la Promotion de la Bonne Gouvernance à l'image des autres ministères ;

●Respecter scrupuleusement les textes relatifs au recrutement des agents audit ministère ;

●Doter le MAPPBG d'un statut particulier.

- Au parlement de :

●Initier et adopter la loi sur le financement des partis politiques au Tchad ;

●Se saisir de la loi sur l'accès à l'information publique et de la loi sur l'enrichissement illicite, la loi sur les sanctions pénales des infractions d'affaires et accélérer leur processus d'adoption ;

●Exiger la certification de tous les comptes administratifs et de gestion et la soumission de la loi de règlement à l'issue de chaque exercice budgétaire.

- Aux partenaires au développement de :

●Continuer à soutenir les actions des différentes parties prenantes en faveur de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite ;

●Soutenir toute action individuelle ou collective en faveur de la lutte contre la corruption au Tchad.

- A la société civile de :

●Relayer les actions des acteurs publics auprès de leurs bases respectives ;

●Informers, sensibiliser et former la population sur les

Ce numéro est réalisé grâce à l'appui financier du Service de Coopération et d'Actions Culturelles (SCAC) de l'Ambassade de France au Tchad accordé à la Coalition Tchadienne Publiez Ce Que Vous Payez dans le cadre du renforcement de ses capacités pour la mise en œuvre de l'ITIE au Tchad.

Equipe de rédaction

Directeur de Publication

Dr Maoundonodji Gilbert

Rédacteur en chef:

Dr Doudjidingao Antoine

Rédacteurs:

Mme Nénodji Mbaïpeur Céline, MM. Nadjirambaye Nelngar, Béain Jaret, Moutedé Madji Vincent

Secrétariat de rédaction et maquette:

Laoukoura Mankaou

B.P. 4021- N'Djaména

Tel : 22 51 52 22 - mail : gramptc@intnet.td

Ce numéro est tiré en 2.000 exemplaires

Retrouvez sur le web
votre mensuel à
l'adresse
www.gramp.org